



## Comité Organisateur Hawaiki Nui Va'a Règlement de course TANE

---

Comité Organisateur HAWAIKI NUI VA'A  
Fédération Tahitienne de Va'a - Siège social : FARE HOTU  
Commune de PIRAE B.P. : 50 339 – PIRAE – TAHITI  
Tél : 45 05 44 - Fax : 45 05 46 – Mail : [fvaa@mail.pf](mailto:fvaa@mail.pf) – site : [www.hawaikinuivaa.pf](http://www.hawaikinuivaa.pf)

# REGLEMENT DE COURSE TANE

### INTRODUCTION :

La course marathon en haute mer sans changement est une course de Va'a internationale organisée par la Fédération Tahitienne de Va'a .

L'organisation générale est confiée à un Comité Organisateur (COHV) composé des membres de la Fédération Tahitienne de Va'a et de personnes cooptées.

### ARTICLE 1 :            **Objet**

Cette épreuve a pour objet de s'affermir dans la pratique de ce sport et de pérenniser HAWAIKI NUI VA'A. Elle est également ouverte aux clubs étrangers.

### ARTICLE 2 :            **Fréquence de l'épreuve**

Elle se déroule chaque année dans l'archipel des Iles Sous le Vent.

### ARTICLE 3 :            **Etapas - Distances**

La course HAWAIKI NUI VA'A est longue de 128 km environ et comporte trois étapes : deux en haute mer et une en lagon.

1. HUAHINE/RAIATEA : 44,5 km
2. RAIATEA/TAHAA : 26 km (lagon)
3. TAHAA/ BORA BORA : 58,2 km.

### ARTICLE 4 :            **Le Va'a**

Pour cette course, les équipages utiliseront des Va'a Ono (V6) de haute mer selon les conditions prévues par les articles 4 et 5 des règlements généraux de la course HAWAIKI NUI VA'A

### ARTICLE 5 :            **Les Equipages**

La course n'autorise que six (6) rameurs parmi un équipage de douze (12) athlètes au maximum. Les rameurs sont obligatoirement titulaires de la licence fédérale et à jour.

Un club peut engager un ou plusieurs équipages ; dans ce cas les équipages devront être autonomes et seront bien distincts entre eux.



## **Comité Organisateur Hawaiki Nui Va'a** **Règlement de course TANE**

---

Chaque rameur se voit poser un bracelet d'identification et de contrôle avant de prendre le départ de la course.

### **ARTICLE 6 :            Référence réglementaire**

La course HAWAIKI NUI VA'A est régie par les règlements généraux de la Fédération Tahitienne de Va'a sur les courses de Va'a de haute mer, notamment en son article 1, alinéa 2.

Toutes dispositions réglementaires non prévues par les règlements généraux constitueront les règles particulières et spécifiques de l'épreuve.

Dans l'exercice de ses fonctions le COHV placé sous l'autorité de la Fédération Tahitienne de Va'a, reçoit de celle-ci les pouvoirs les plus étendus et, à ce titre, il est souverain dans ses arrêts et actes dans le cadre de la gestion administrative, financière et technique.

### **ARTICLE 7 :            Le prêt de rameurs**

Le prêt de rameurs est admis ; c'est l'acte par lequel le président d'un club autorise un ou plusieurs rameurs à participer aux courses au sein de l'équipage d'un autre club.

Cet acte de prêt occasionnel sera notifié sur un imprimé d'accord mutuel délivré par le COHV et devra être impérativement remis aux représentants du COHV la veille de la course avant 17h00, délai de rigueur. Passé ce délai, aucun formulaire ne sera accepté.

La validité du prêt est assujettie à la signature du président ou du responsable dûment mandaté des 2 clubs concernés.

Il n'est pas admis aux équipages polynésiens d'accueillir des rameurs étrangers.

Le prêt des rameurs n'est nullement un acte de mutation tel que le prévoient les règlements de la Fédération Tahitienne de Va'a.

En conséquence, les rameurs prêtés retrouvent leur club d'origine aussitôt après la fin de la course sans autre formalité. Le prêt n'est autorisé qu'entre les rameurs d'un même district.

En Seniors Hommes	:	2 prêts autorisés.
En Vétérans Hommes	:	4 prêts autorisés.

### **ARTICLE 8 :    Age limite**

Cette course est réservée aux rameurs séniors.

Toutefois, le rameur âgé de dix neuf (19) ans dans l'année de la course, est autorisé à s'inscrire à condition de remplir les formalités nécessaires au sur classement.

Le double sur classement intervient pour deux (2) rameurs et seulement 2 de dix huit (18) ans accomplis.

Ces sur classements et double sur classements doivent obligatoirement être accompagnés d'un certificat médical.



## Comité Organisateur Hawaiki Nui Va'a

### Règlement de course TANE

---

#### **ARTICLE 9 : Pose des bracelets**

Les six (6) rameurs titulaires recevront individuellement un bracelet.  
En cas de remplacement, des bracelets seront attribués contre restitution de ceux des remplacés.

#### **ARTICLE 10 : Les changements**

Durant le déroulement d'une étape et, quoiqu'il arrive, les équipages ne peuvent pas procéder à des changements de rameurs.

En cas de défaillance d'un rameur, celui-ci peut rejoindre le bateau - suiveur pour y recevoir des soins ; il pourra, éventuellement, reprendre sa place sur le Va'a sauf en cas de contre indication médicale ; il ne peut être remplacé.

Les changements ne sont autorisés qu'entre les étapes, sous réserve que les remplaçants figurent bien sur l'imprimé des engagements nominatifs définitifs et soient munis d'un bracelet.

#### **ARTICLE 11 : Le ravitaillement**

Les ravitaillements sont acceptés :

- 1) 45 minutes, pour le premier ravitaillement après le départ signalé par le lancement de la fusée rouge parachute.
- 2) les périodes suivantes de ravitaillement sont laissées à l'appréciation de chaque responsable. Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit de procéder au ravitaillement dans les passes et dans les lagons.
- 3) la procédure de ravitaillement des rameurs se fait selon les pratiques habituelles règlementaires, à savoir par la mise à l'eau du ou des ravitailleurs en avant du va'a, muni de palmes et de gilets de sauvetage fluo. Leur récupération interviendra après le passage du va'a.
- 4) l'opération de ravitaillement devra se faire normalement sans intention de nuire ou de créer des difficultés à l'évolution des autres va'a qui suivent ou naviguent à proximité.

Par mesure de sécurité, le ravitaillement durant l'étape de Raiatea-Tahaa est strictement interdit ; es équipages sont invités à prendre les mesures nécessaires.

#### **ARTICLE 12 : Le Bateau-Suiveur**

Chaque équipage dispose obligatoirement d'un bateau - suiveur reconnaissable à son drapeau jaune (l'entraîneur, les rameurs de l'effectif inscrit sur la liste officielle et le commissaire de course sont les seules personnes admises sur le bateau).

#### **ARTICLE 13 : Les Pénalités**

Par définition, toute infraction aux dispositions du présent règlement entraîne une sanction par le Jury de course portée au crédit du fautif.



## Comité Organisateur Hawaiki Nui Va'a

### Règlement de course TANE

---

La sanction sera notifiée par écrit à l'auteur. Selon le degré de gravité de celle - ci, elle prend l'aspect d'un avertissement écrit, d'une pénalité, d'un déclassement, d'une disqualification voire de l'exclusion de la course.

#### **ARTICLE 14 : Le Classement**

La course **HAWAIIKI NUI VA'A** propose Cinq (5) classements (trois classements d'étapes et un classement général) et un classement propre aux Vétérans qui prennent en compte les chronomètres réalisés.

Le classement de l'étape s'établit en temps.

Le classement général s'établit par l'addition des temps obtenus au total des trois étapes, pénalités incluses. L'équipage ayant obtenu le meilleur temps est déclaré vainqueur de l'épreuve.

Le cas d'abandon : Au cours d'une étape, tout Va'a forcé d'abandonner perd le bénéfice du classement de l'étape et de ce fait ne pourra pas figurer au classement général. Cependant, le

**COHV** tolère sa participation aux étapes suivantes sans toutefois figurer ni au classement de l'étape ni au classement général.

En cas d'égalité au général, les équipages seront départagés au classement aux points de la manière suivante :

- 1<sup>er</sup> cas : Au meilleur classement de l'addition des 3 étapes
- 2<sup>ème</sup> cas : Au meilleur classement de l'addition de la 2<sup>ème</sup> et de la 3<sup>ème</sup> étape
- 3<sup>ème</sup> cas : Au meilleur classement de la 3<sup>ème</sup> étape.

Le classement aux points s'établit comme suit :

- 1<sup>er</sup> de l'étape : 0 point
  - 2<sup>ème</sup> de l'étape : 2 points
  - 3<sup>ème</sup> de l'étape : 3 points
- et ainsi de suite.

Les résultats seront homologués et les classements déclarés officiels après validation du Jury de course.

#### **ARTICLE 15 : Prix et Récompenses**

Les trois premiers de chaque étape recevront des trophées.

Le vainqueur de l'épreuve recevra le témoin du grand trophée perpétuel qui est conservé à la Mairie de **BORA BORA**. Le second et le troisième recevront chacun un trophée.

En outre, au classement général les équipages peuvent recevoir des dotations de prix en espèces récompensant les meilleurs.

A la cérémonie aux podiums, seuls les lauréats (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>) seront honorés.

#### **ARTICLE 16 : Diffusion**

Le présent règlement sera diffusé à tous les clubs engagés et de la manière la plus large.



## **Comité Organisateur Hawaiki Nui Va'a** **Règlement de course TANE**

---

### **ARTICLE 17 : Approbation - Modification**

Le présent règlement a été approuvé le mercredi 6 avril 2011 par l'Assemblée générale de l'Association Comité Organisateur HAWAIIKI NUI VA'A.

**La Secrétaire Générale**

**La Présidente de l' ACOHV**

**Betty MALARDE**

**Elise MAAMAATUAIAHUTAPU**